

FÉV '23

FOCUS. DROIT 2023



Célian Hirsch

Le jeune avocat, animé par la volonté d'en apprendre toujours davantage et de transmettre ses connaissances, nous parle de sa passion du droit.

En lire plus sur
focus swiss



SUISSEDIGITAL
CONNECTE NOTRE PAYS

#LA CYBERSÉCURITÉ POUR TOUS
Faites le Security Check sous securitycheck.suissedigital.ch



Entreprenariat, innovation et durabilité: un grand saut dans le vide en matière de fiscalité et réglementation?

L'Étude Kellerhals Carrard accompagne ses clients, constitués notamment de PME de l'arc lémanique, de la création de sociétés à la réalisation de transactions complexes. En mettant l'accent sur la capacité à anticiper et intégrer les modifications du cadre légal, elle en fait un avantage concurrentiel pour les acteurs économiques. Dans cette interview, les équipes dédiées des bureaux de Genève et de Lausanne abordent les récents changements au niveau fiscal, en matière de durabilité et leur impact sur les entreprises.

À votre avis, l'arc lémanique est-il encore attractif pour les entrepreneurs et l'innovation?

Sur le plan économique, la région lémanique reste très dynamique ! Les conditions-cadres, grâce à la présence de hautes écoles spécialisées, en particulier l'EPFL, d'importants acteurs internationaux, et un secteur financier fort, restent très bonnes. Toutefois, certains changements récents en matière de fiscalité, notamment concernant les plans d'intéressement, pourraient freiner ce dynamisme.

La fiscalité des plans d'intéressement est-elle un obstacle pour la croissance des start-ups?

Pour attirer de brillants collaborateurs, une start-up ne peut généralement pas miser sur des salaires très attractifs mais proposera à ses collaborateurs une rémunération comprenant un intéressement dans le capital de la société. Le collaborateur prend un risque car la plus-value qu'il peut espérer n'est pas garantie. Le droit fiscal incitait par ailleurs à cette prise de risque par le biais du mécanisme du gain en capital exonéré en cas de revente des actions. Or, un changement récent de pratique basé sur le modèle zurichois transforme des plus-values en cas de revente des actions jusqu'ici exonérées en salaire partiellement voire pleinement imposables, soulevant des questions liées à la transition d'un régime à celui d'un autre. Face à ces incertitudes, un travail de lobbying doit notamment être entrepris par l'ensemble des acteurs de l'écosystème start-up pour tenter de corriger certains éléments du cadre juridique actuel, lobbying auquel les avocats spécialisés doivent également pleinement s'associer.

Qu'en est-il de la fiscalité des PME dans ce contexte?

Pour les PME, la dernière réforme des entreprises a été indiscutablement positive pour améliorer les conditions-cadres. En revanche, tous les entrepreneurs ne sont pas traités de la même façon sur l'arc lémanique. Alors que le canton de Vaud, sous certaines conditions, a grandement diminué la taxation de l'outil de travail pour l'impôt sur la fortune, les entrepreneurs genevois restent soumis à un impôt très lourd sur l'impôt sur la fortune faute de mesures similaires prises au bout du lac.

Pour ces derniers, il est recommandé de mettre d'autres stratégies en place, notamment salariales, visant à capitaliser sur les mécanismes de prévoyance tout en réduisant



les valeurs de rendement qui tendent à impacter lourdement l'imposition sur la fortune.

En outre, les prochaines votations portant sur des objets fiscaux dans le canton de Genève pourraient « sonner le glas » de l'entreprenariat et l'innovation, entraînant potentiellement une « migration » importante d'entrepreneurs notamment dans le canton de Vaud.

Pourquoi avoir formalisé un desk ESG and sustainability? Cela répond-il vraiment à une nouvelle matière du droit?

La durabilité, de même que les préoccupations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) ne constituent nullement une nouvelle matière autonome du droit. Il s'agit bien au contraire d'une approche transversale qui touche à l'ensemble des domaines juridiques et il importe que les entreprises, de toute taille, intègrent ces enjeux de manière holistique dans leur stratégie de développement. Avec notre desk dédié, nous sommes en mesure de les accompagner dans leurs démarches, pour leur permettre non seulement d'assurer la conformité de leur organisation avec les normes en vigueur, mais également pour leur permettre d'anticiper la régulation à venir.

En quoi les PME suisses sont-elles concernées par cette évolution?

S'il est vrai que les nouvelles dispositions de droit suisse en matière de reporting extra-financier et les directives européennes récemment adoptées s'adressent prioritairement aux grandes entreprises, l'ensemble de la chaîne de valeur va devoir se conformer aux exigences de comportement et de transparence requises contractuellement pour

l'établissement des rapports publics. Les PME suisses sont donc concernées par ces obligations dès lors qu'elles constituent des maillons de la supply chain des grandes entreprises et qu'elles peuvent même être directement assujetties aux obligations réglementaires si elles réalisent un chiffre d'affaires important en Europe. L'environnement législatif est mouvant et contraignant, mais il est aussi porteur de belles opportunités pour les entreprises qui sauront s'adapter à temps. Notre rôle est aussi de les identifier pour le bénéfice de nos clients.

Interview **Jean-Luc Chenaux, Serge Migy, Didier Nsanzineza**

À propos de Kellerhals Carrard:

- Étude organisée en coopérative
- 280 avocats ou juristes
- Présence sur 6 sites en Suisse, 3 sites en Romandie: Genève, Lausanne, Sion
- Présence internationale: Chine, Japon, membre de réseaux internationaux
- Maîtrise de 24 langues
- 29 domaines d'expertise
- Des valeurs communes: esprit d'entreprise, valeurs humaines, professionnalisme
- Intégration de la durabilité via un desk ESG interdisciplinaire